



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENT (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

NOM DE L'ÉLÈVE.....
PRÉNOM.....
NOM DU PARENT.....
DATE DE NAISSANCE...../...../.....
ADRESSE.....
MAIL (LISIBLE SVP).....
TEL PORTABLE.....**OU**.....
PROFESSION DES PARENTS.....

DISCIPLINE	JOUR/HEURE

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

1	2	3	4	5	6
260€	490€	690€	800€	875€	950€

- ADHÉSION 25€** **DATE D'ADHÉSION**...../...../.....
- COTISATION**.....€ **NOMBRE DE CHÈQUES** :.....
- CHÈQUE** **ESPÈCE** **AUTRES**
- CARTE COLLEGIEN DE PROVENCE**.....€
- PASS' SPORT**.....€
- PHOTO**
- CERTIFICAT MÉDICAL OU QUESTIONNAIRE SANTÉ**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE DANSE

STATUTS

L'école de danse "Calas danse" est une association loi 1901 dont les statuts ont été déposés en sous-préfecture d'Aix-en-Provence le 24/10/1996. Ils sont disponibles sur demande auprès des membres du bureau de l'association.

COURS DE DANSE

Calas Danse propose différents cours de danse qui sont dispensés par des professeurs diplômés d'état et encadrés par la directrice de l'école, Isabelle Beaume. Les cours sont assurés du mois de septembre au mois de juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

Un gala est organisé au mois de juin dans un théâtre, l'entrée sera payante.

INSCRIPTION

L'adhésion à l'association ne sera effective qu'après réception de la totalité des pièces demandées : Dossier d'inscription + certificat médical ou questionnaire santé + 1 photo + paiement de la cotisation annuelle. Des facilités d'encaissement sont proposées en 4 fois sans frais aux adhérents qui en font la demande.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne pourra être réclamé pour une annulation d'inscription, quel qu'en soit le motif.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout événement qui aurait lieu en dehors des heures de cours et hors des locaux de l'association.

DROIT À L'IMAGE

Les membres de l'association s'engagent à abandonner leur droit à l'image au bénéfice de l'association Calas Danse.

COMPORTEMENT

Il est demandé à chaque membre de l'association un comportement irréprochable. Ponctualité et politesse sont de rigueur. Les téléphones ne sont pas autorisés pendant les cours. Le chewing-gum est interdit.

Tout comportement perturbateur (vol, injures, harcèlement.....) entraînera l'exclusion de l'élève sans remboursement.

TENUES DE DANSE OBLIGATOIRE

- COURS D'ÉVEIL : Justaucorps, chaussettes, cheveux attachés
- COURS DE CLASSIQUE : Demi-pointes, justaucorps, collants, chignon
- COURS DE JAZZ ET CONTEMPORAIN : Pantalon de danse ou short, justaucorps ou débardeur, chaussettes, cheveux attachés
- COURS DE HIP HOP ET DANCE HALL : Jogging, legging ou short, tee-shirt, baskets propres, cheveux attachés
- LES ÉLÈVES DOIVENT RESPECTER LA TENUE DE DANSE DEMANDÉE ET AVOIR LES CHEVEUX ATTACHÉS.

Je reconnais avoir lu le règlement intérieur de l'école Calas Danse, en accepte les règles et m'engage à les respecter.

A Cabriès, le...../...../.....

Signature :